DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de Lézignan-la-Cèbe

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Arrêté le :	Approuvé le :

Version :

Echelle : 1 / 4000

Réalisé par : LOR

N° Affaire : UPSE 15029

Groupe altereo

G2C Environnement
26 chemin de Fondeyre
31200 TOULOUSE
tél : 05 61 73 70 50 / Fax : 05 61 73 70 59
e-mail : toulouse@altereo.fr

G2C territoires

Zonage

- Ua : Zone urbaine du centre historique
- Ub : Zone d'extension urbaine
- Ub1: Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- AU1 : Zone à urbaniser - quartier "la Pinède" soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- AU2 : Zone à urbaniser - quartier "la Pinède" soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- AUb : Zone à urbaniser sur le site du château d'Ormesson, soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- 2AU : Zone d'urbanisation différée
- Ue : Zone réservée aux équipements publics
- Ux : Zone réservée aux activités économiques
- N : Zone naturelle
- Npv : Zone réservée à l'implantation d'un projet photovoltaïque
- A : Zone agricole
- At : STECAL dédié à l'agrotourisme
- Ap: Zone agricole protégée

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Bâtiment agricole pouvant changer de destination
- Espaces Boisés Classés

Eléments de paysage à protéger

- Boisements, parcs et espaces de nature
- Haies, alignements d'arbres
- Arbres remarquables
- Murs et façades

Informations

- Limites de la communes
- Parcelles cadastrales
- Bâti dur
- Bâti léger
- PPRI (code R)
- PPRI (code BN)
- PPRI (code BU)
- Zone non aedificandi le long des voies à grande circulation

100 0 100 200 300 400 m

Sources : Direction Générale des Impôts - Cadastre & Département de l'Hérault
Communauté d'agglomération "Hérault Méditerranée"

L'AGGLO Hérault Méditerranée